



Adulte handicapée,quels sont mes droits suite décès de mon père

Par **yoggisa**, le **08/02/2014** à **09:21**

Bonjour,
Suite au décès de mon papa le 2 Fevrier, compte tenu du fait que mes parents se sont fait donation au dernier des vivants,je voudrais savoir si les enfants:(mon frère aîné,moi,et les 2 enfants de ma soeur (celle ci étant décédée)avons des droits.
NB/Je ne sais pas si mon statut de personne handicapée change quelquechose.
Je vous remercie par avance pour tous les renseignements dont vous me ferez part.
Très cordialement.

Par **moisse**, le **08/02/2014** à **18:21**

Bonsoir,
Selon votre exposé il y a 5 héritiers :
* votre mère
* les 2 frères vivants
* les 2 enfants de votre sœur décédées venant à ses droits.
Votre handicap n' aucune influence sauf si cet handicap vous interdit de veiller à vos affaires (tutelle).